

Liège, le 9/03/2017

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2017-035

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre pour ses divers sites d'activités :

2 programmeurs (H/F)

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

Département de gestion des systèmes d'informations (GSI)
au Service d'Applications Informatiques (SAI) – secteur des applications administratives
à temps plein (38h/sem.)

VOTRE PROFIL

1. Vous remplissez les conditions d'accès suivantes :

- Qualifications et expériences
(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles)

Niveau / Orientation	Expérience
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) en informatique	Expérience en lien avec la fonction: assistance aux utilisateurs de logiciels et/ou expérience ou formation dans le milieu hospitalier.

- Vous maîtrisez les logiciels suivants :
 - Poste pour les applications relatives à l'ERP : SAP, Oracle, SQL, .Net
 - Poste pour les applications administratives (OAZIS) : Uniface, Oracle, SQL, PL-SQL, .Net

Une expérience hospitalière en informatique administratives est un plus.

- Vous démontrez une maîtrise des langues étrangères suivantes :

- Anglais technique
- La connaissance du néerlandais est un atout

- Vous possédez les compétences suivantes :

- Esprit logique et mathématique ;
- Capacités rédactionnelles (rapports, procédures,...) ;
- Empathie et écoute ;
- Assertivité ;
- Collaboration ;
- Sens de l'organisation ;
- Rigueur ;
- Résistance au stress

2. Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.

3. Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Contrat à durée indéterminée à pourvoir dès que possible.
- Service d'Applications Informatiques (SAI) – secteur des applications administratives
 - 1 poste pour les applications relatives à l'ERP (SAP – ERP4HC)
 - 1 poste pour les applications administratives (OAZIS)
- Site de prestation : CHU Sart Tilman ; selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU.
- Horaire : Temps plein soit 38h/sem., réparties du lundi au vendredi, entre 7h30 et 18h00, à raison de 8h par jour (30' de temps de repas).
- Rémunération mensuelle brute à temps plein : 2516.74 euros (1.63)
 - Echelle au grade de programmeur sans valorisation d'ancienneté à l'index 1,6406 (juillet 2016)
 - Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
 - Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle.

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV
- Entretien de présélection (par téléphone ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures (**le mercredi 26 avril 2017, sur convocation**)
- Epreuve de savoir et savoir-faire spécifique à la fonction (**le mercredi 26 avril 2017, sur convocation**)
- Entrevue finale avec jury (**le vendredi 12 mai 2017, sur convocation**)

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **mercredi 12 avril 2017** au plus tard, **de préférence par mail (recrutement@chu.ulg.ac.be)**
ou
 - Par écrit : Département de Gestion des Ressources Humaines – Service Recrutement – à l'attention de Madame S.BILLET – CHU de Liège – Domaine Universitaire du Sart Tilman (B35) à 4000 Liège,
- Elle doit être accompagnée des documents suivants :
 - **lettre de motivation**
 - **curriculum vitae détaillé**
 - **photo d'identité**

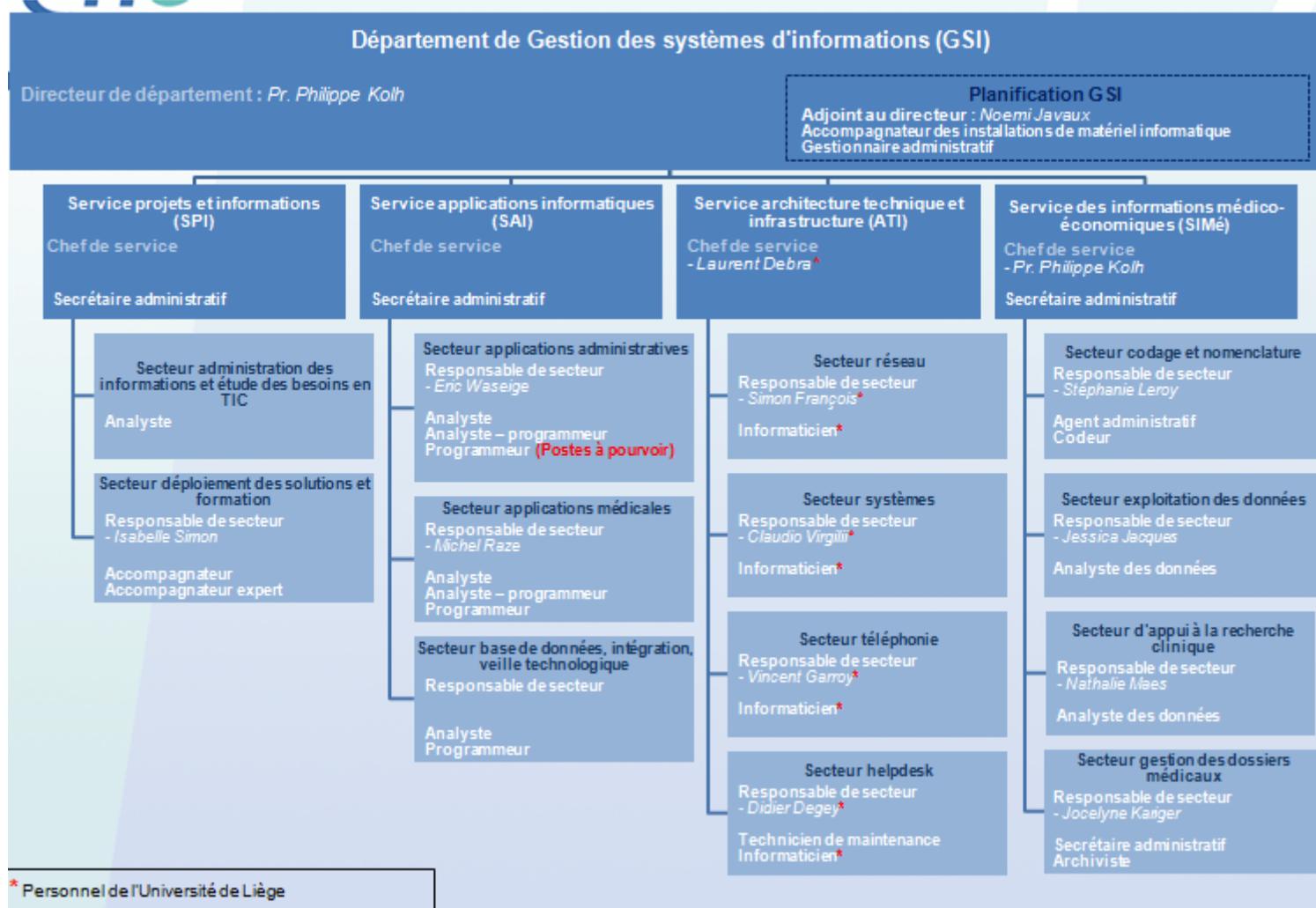
Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez **également fournir** :

- Copie de votre carte d'identité (avec photo de bonne qualité)
- Copie du diplôme requis (ou copie de la reconnaissance de l'équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2017-035 – 2 programmeurs au SAI

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Monsieur Eric WASEIGE, tel: 04/366.70.86 ou de Monsieur Michel RAZE, tel : 04/366.88.72
Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.
- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement – WILMES Fanny: 04/366.78.61, recrutement@chu.ulg.ac.be



Programmeur - Service des applications informatiques (SAI)



MISSION

Le programmeur assure le développement d'applications informatiques.

Il veille également au bon fonctionnement des applications et apporte un support aux utilisateurs.

Positionnement organisationnel	Département de gestion des systèmes d'informations (GSI) Service applications informatiques (SAI)
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	- du chef de service des applications informatiques - du responsable de son secteur
	Sous la supervision
	A autorité sur
Liens fonctionnels	Collaborations internes
	- les responsables et agents du département de gestion des systèmes d'informations (GSI) - l'ensemble du personnel des divers départements et services du CHU - les utilisateurs référents, les groupes d'utilisateurs intra-hospitaliers
	Collaborations externes

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Gestion et développement des applicatifs

Prendre en charge le développement complet d'applications spécifiques à l'institution et en assurer le suivi et l'évaluation (développements internes)

Pour les applications spécifiques à l'institution et développées en externe : intégrer dans l'architecture applicative, développer et réaliser les adaptations nécessaires aux fonctions spécifiques de l'institution

Assurer les tests, la mise en oeuvre, la mise à jour, l'administration, la maintenance et la sécurisation des applications acquises

Participer aux évolutions, adaptations, développements et à la mise en oeuvre des applications

Documenter les applications développées en vue de leur utilisation, maintenance et évolution

Assurer la création des outils spécifiques d'aide à l'exploitation des applications

Assurer la cohérence et la transversalité des applications

Gestion des bases de données

Assurer la mise en oeuvre, mise à jour, administration, maintenance et sécurisation des bases de données

Créer des outils spécifiques d'aide à l'exploitation des bases de données

Gestion des problèmes informatiques

Assurer la prise en charge des diagnostics, des dépannages, du suivi des problèmes et des demandes d'amélioration informatiques en relation avec les responsables applicatifs et/ou les fournisseurs

Assurer la prise en charge et la résolution des problèmes informatiques

Accompagnement et support aux utilisateurs

Apporter un support aux utilisateurs

Participation à la démarche qualité

Participer activement à la démarche d'amélioration continue de la qualité mise en place au sein du secteur / service / département et de l'institution

Appliquer et respecter les procédures et réglementations

Gérer les performances et l'optimisation des ressources

Gestion des contacts

Développer des relations et collaborations internes et/ou externes

Favoriser la communication interne (transmission des informations utiles entre département /service / secteur)

Implication dans les activités du service

Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique

Participer aux réunions qui le concernent

Participer au rôle de garde (selon le service : sur site et/ou à domicile)

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Annexe à la définition de fonction

Cadre de l'activité – réglementation(s) interne(s) et/ou externe(s)

Dispositions réglementaires relatives aux études cliniques, à la protection des droits des patients, aux dossiers médicaux, paramédicaux et infirmiers, à l'archivage des données de santé

Le règlement européen General Data Protection Regulation (GDPR)

Loi coordonnée sur les hôpitaux du 7 août 1987 et ses différents arrêtés d'exécution

Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi vie privée)

Procédures et réglementations internes au CHU, au département ou au service